



AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 Lausanne

Lausanne, le 26 mai 2014
R. 10/11-cl - TRX/ldaff 193313

PALM 2012 – Aménagement de la route de Berne (RC 601) entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La requalification de la route de Berne est inscrite dans les mesures PALM 2012 (5a_CL_01) pour un montant total de CHF 29'400'000.-. Le projet qui est proposé par le Canton, en collaboration avec les communes d'Épalinges et de Lausanne, a pour objectif d'intégrer cette route principale dans son environnement bâti et d'organiser de façon cohérente le partage de l'espace routier entre les différents modes de déplacements que sont les modes doux (piétons, vélos), les transports publics et les transports individuels.

Telle que ratifiée par le Canton dans la pré-convention, la clef de répartition des investissements entre les différentes entités publiques est de 76.75 % pour l'Etat de Vaud, de 16.83 % pour la Commune d'Épalinges et de 6.42 % pour la Commune de Lausanne, soit un montant de CHF 1'900'000.- annoncé au Plan des investissements dans son chapitre 8. Une somme de CHF 1'200'000.- a été initialement portée au Plan des Investissements 2013, puis à CHF 1'900'000.- dans la version 2014 en cours de consolidation, pour tenir compte de l'évolution du projet.

Pour couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour les phases d'avant-projet et de projet d'ouvrage, ainsi que pour la mise à l'enquête publique et la mise en soumission des travaux, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente d'un montant de CHF 100'000.-.

Consultée préalablement, conformément à l'article 106 a) du règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 7 mai 2014. S'agissant d'un projet dont le leadership est assuré par le Canton, l'avancement des démarches menées parallèlement entre les partenaires nécessite l'ouverture formelle d'un compte d'attente pour pouvoir couvrir les participations financières imputables à la Commune de Lausanne avant le balancement dudit compte dans le crédit d'investissement.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch